



le MOT DUMAIRE

JEAN CAYRONMaire de Roquebrune-sur-Argens

Chers Parents, Chers Enfants,

Notre équipe municipale a fait de l'Education une des priorités de ce premier mandat. En consacrant en 2024 près de 16% du budget de la Commune à l'Education et à la Petite Enfance, soit plus de 11,5 millions d'euros, nous confirmons cet engagement.

Nous mettons tout en œuvre pour offrir à nos enfants, accueillis dans nos crèches et écoles, toutes les conditions de leur réussite et de leur épanouissement.

Vous découvrirez dans cette brochure les éléments essentiels liés à l'organisation de nos groupes scolaires et notre offre de services.

Assurée par des agents municipaux qualifiés et investis, cette organisation est adaptée aux rythmes et besoins des enfants et des familles.

Cette année encore, les effectifs scolaires restent stables et en lègère baisse dans nos écoles et crèches municipales, avec un total estimé fin août à 1604 enfants.

Cette rentrée va vous permettre de découvrir l'ensemble des projets orientés vers la culture, les loisirs et le sport, dans la continuité des activités estivales :

• Une base d'activités « pleine nature » à la Bouverie, « nautique » aux Issambres, en complément des centres de loisirs durant les vacances scolaires ;

- Un renforcement de la collaboration avec les associations dans le cadre du Projet Éducatif De Territoire pour une forte interaction avec les activités scolaires et les centres de loisirs ;
- Le soutien au projet d'éco-école de l'élémentaire Bouverie ;
- La livraison d'un nouveau gymnase destiné aux scolaires ;
- · La désimperméabilisation des cours de nos écoles ;
- L'installation d'un Conseil Municipal des Enfants, élu en début d'année scolaire. Composé de 20 élèves de CM1 et CM2, ce conseil est force de propositions et défend des projets ciblant le bien-être de l'ensemble des élèves roquebrunois.

Un autre projet phare de la mandature est l'agrandissement de l'école de la Bouverie, primaire et maternelle, avec la création de nouvelles salles de classe spacieuses et de salles d'activités pour le périscolaire. Les travaux d'aménagement sont en bonne voie et seront livrés pour la rentrée 2025. Une nouvelle cantine sera également construite, permettant deux services au lieu de quatre actuellement.

Ces décisions permettront aux élèves, au corps enseignant, au personnel municipal, aux associations, et aux parents de démarrer cette année scolaire sous les meilleurs auspices.

Notre Projet Éducatif De Territoire (PEDT), ligne directrice de notre politique pour la jeunesse, est l'affaire de tous et l'engagement premier des élus.

Excellente rentrée à tous, aux enfants comme aux parents!



LA SEMAINE ET SES TEMPS PÉRISCOLAIRES

L'accueil avant et après l'école

Ces accueils se déroulent tous les jours de classe, de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h30 dans chacune des écoles maternelles et élémentaires.

L'encadrement est assuré par du personnel municipal d'animation, sous la tutelle du ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports.

Les tarifs sont calculés à partir du quotient familial de chaque foyer.

Le temps méridien

Il est organisé tous les jours d'école et comprend un temps de restauration collective et une surveillance des enfants dans la cour afin qu'ils puissent s'amuser et se ressourcer avant la reprise des cours.

En maternelle, les enfants de petite section bénéficient d'un temps d'accompagnement à l'endormissement.

Le Centre de loisirs du mercredi

Proposé à la demie-journée (le matin avec repas, l'après-midi sans repas mais avec goûter) ou à la journée avec repas et goûter, il favorise la vie en collectivité, la découverte de nouvelles activités et de l'environnement de l'enfant.

L'inscription s'effectue en début d'année scolaire, mais il est possible, selon les places disponibles, de s'inscrire en cours d'année, selon l'évolution de vos besoins.

LES INSCRIPTIONS VIA L'ESPACE CITOYEN

Un seul portail numérique pour la scolarité

Ce portail - espace citoyen est disponible 24h/24 et 7j/7. Grâce à celui-ci, vous pouvez réaliser la plupart des démarches en ligne depuis votre ordinateur, votre

tablette ou votre smartphone.

Pour les nouveaux arrivants, un dossier unique est disponible sur ce portail, ou aux guichets dans les mairies (mairie d'honneur, mairies annexes des Issambres et de la Bouverie). Le dossier est à retourner complété au « guichet unique ». Vos codes d'accès vous seront envoyés par mail.

Cet espace vous permet

-d'effectuer une démarche de pré-inscription en crèche -d'inscrire vos enfants à la restauration scolaire, -d'inscrire vos enfants aux activités périscolaires, -de modifier vos calendriers dans les délais impartis, -de signaler une absence à une ou plusieurs activités -de payer en ligne par carte bancaire...

Le guichet unique assure un suivi personnalisé à toutes vos demandes dans les meilleurs délais. Vous pouvez retrouver toutes vos demandes dans votre espace citoyen.

Le Guichet Unique

Le portail ne remplace pas l'**accueil physique** (en mairie d'honneur et dans les mairies annexes de la Bouverie et des Issambres).

En fonction de votre demande, l'agent d'accueil vous accompagne à l'utilisation de votre espace citoyen.

Vous pouvez y réaliser et valider l'ensemble de vos formalités « Famille ».

Guichet Unique - 04 94 19 59 59

Mairie d'honneur du Village - parking des Artichauts
guichet.unique@mairie-roquebrune-argens.fr
du lundi au jeudi - 8h-12h et 13h30-17h30
le vendredi 8h-12h et 13h30-16h30

Mairie annexe de la Bouverie - 04 94 19 50 28 lundi, mardi et jeudi - 8h30-12h et 13h30-17h mercredi 8h30-12h - vendredi 8h30-12h et 13h30-16h30 Mairie annexe des Issambres - 04 94 55 07 16 du lundi au jeudi 8h30-12h30 et 13h30-17h vendredi 8h30-12h30 et 13h30-16h30

Les écoles à Roquebrune en quelques chiffres









8 classes
concernées par les
séjours scolaires
avec nuitées
pour l'année
scolaire
2023/2024

groupes scolaires

6
écoles
50
classes

1287
enfants inscrits à la restauration scolaire





agents assurant l'accueil et le fonctionnement scolaire et périscolaire

20 ATSEM 3 agents polyvalents
24 agents de restauration
78 animateurs (dont aide aux devoirs)



427 places en centre de loisirs du mercredi



135 places proposées à l'aide aux devoirs

7×3=21

places illimitées en accueil périscolaire chiffres 2023/2024 :



accueil du matin 183 accueil du soir 380





J'AI ENTRE O ET 3 ANS

LES SERVICES DE LA VILLE **PROPOSENT**

Le pôle Petite Enfance est géré par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Toutes les informations sur www.roquebrune.com Onglets: Votre quotidien/ Famille/ Petite enfance

CCAS - Pôle Petite Enfance - 04 94 40 51 56 creches@mairie-roquebrune-argens.fr

ENFANCE

Accueil maternelle par une éducatrice diplomée

Activités pédagogiques, motricité, éveil, conseil...

es la Ville la Ville etite enfance etite enf Listing maternels agréés sur la Commune

sur le site de la Ville onglet > Votre quotidien > Famille

BABY SA **RELAIS PETITE ENFANCE** Intervention d'un éducateur sportif auprès des enfants

MÉRIDIE

Encadrement éducatif des enfants 11h30>13h20

Accueil périscolaire 7h30>8h20 16h30>17h45>

Natation

pour les

Grandes sections Atelier encadré par le Service des Sports pas d'inscription préalable

Accuent restauration

Output

MERCREO Accueil

en centres de loisirs sur les groupes scolaires des trois pôles 7h30>18h30

- le matin avec repas inclus

- à la journée repas et goûter inclus
- l'après-midi sans repas 19 59 59 - guichet.unid

extrascolaire sur les groupes scolaires des trois pôles 7h30>18h30

Accueil

à la semaine repas et goûter inclus

fermeture: 1 semaine (vacances Noël) 79 59 59 - guichet anique





MÉRIDIE V **Encadrement** éducatif des enfants 11h30>13h30 12h>14h pour la Bouverie

Accue ateliers pet sport et sport of 19 59 59 - guiche **Accueil - restauration** ateliers pédagogiques

Natation pour les CE₁

SPORT A CITY OF THE PROPERTY O Atelier assuré par les éducateurs sportifs municipaux en coordination avec les enseignants

DU MERCREO

Accueil

- au Village
 - Pinède de la Bouverie
 - Ecole des Issambres

7h30 (max. 9h) >18h30 (min.17h)

- à la journée repas et goûter inclus - l'après-midi goûter inclus

PLF. Og 94 79 59 59 - guichet.unique

LES VACANCES extrascolaire

- au Village - Pinède de la Bouverie - Ecole des Isssambres

7h30 (max. 9h) >18h30 à la semaine repas et goûter inclus sauf 1 semaine durant vacances noël

29 59 59 - guichet



NATATION pour CE1

VTC pour les CE2

ESCALADE **Encadrement** éducatif des enfants 11h30>13h30 12h>14h pour la Bouverie ateliers pédagogiques et sportifs Accueil

- au Village

- Pinède d

ATATION
SE CM1

ILE pour les CM2

FINCADRE PAR LE SERVICE DES SPORTE PAR LE SERVICE DES CHORES DE SERVICE DE S

Ecole Municipale des Sports

sur les groupes scolaires et autres infrastructures communales 9h>12h

> présence obligatoire jusqu'au terme de l'atelier

extrascolaire

- au Village

- Pinède de la Bouverie - Ecole des Isssambres

7h30 (9h max.) >18h30

à la semaine repas et goûter inclus

> Stages **Multisports**

- Ecole des Issambres

7h30 - max. 9h >18h30 - min. 17h

- à la journée goûter et repas inclus
- matin repas inclus
- après-midi sans repas goûter compris

Ecole Municipale des Sports

sur les groupes scolaires et autres infrastructures communales 16h30>17h45

présence obligatoire jusqu'au terme de l'atelier

7h30>18h30

7h30>18h30

7h30>18h30

7h30>18h30

MÉRIDIEN

Intervention éducative 11h30>13rs.

11h30>13rs.

12l4AGE- 04 94 81 23 60 maisonde et sportive

SCOLAIRES MAI

Village - Bouverie Issambres

11h>18h30 possibilité d'ouvertures samedi et soirée (en fonction de l'âge)

四

S DU MERCRE **MAISON DES JEUNES** Village - Bouverie **Issambres**

Mercredi 11h>18h30

LES VACANCE **MAISON DES JEUNES Village - Bouverie Issambres**

du lundi au vendredi 9h>18h30 avec bases sportives et loisirs - possibilité d'ouvertures samedi et soirée

04 94 81 23 60 m

STAGES MULTISPORTS

Pour les élèves scolarisés en 6e et 5e 7h30>18h30





PROPOSENT

1FS SOCIAU+

Bourse au Permis de conduire

Bourses au B.N.S.S.A.

& permis bateau
dès novembre
prochain

naisondesservices@mairie.rou

naisondesservices@mairie.rou

JUSQU'À 17 ANS

MAISON DES JEUNES

Village - Bouverie Issambres

Vacances scolaires

du lun. au ven. - 9h>18h30 pour +16 ans - 18h30>23h 049873 périodes scolaires

12h>18h30

`maisondesservices@mai

SOLIDAR CHANTIERS ÉDUCAT Une particir de bénéfi Jeunesse de la Ville.

ON DES LEUNES VILLAGE- 04 94 81 23 60 maisondes

COLONIE DE VACANCES

en Ardèche **Juillet 2025**

Réglement intérieur & Tarifs

Téléchargeable sur le portail citoyen www.espace-citoyen.net >édition de documents>guichet unique

Activités du mercredi

Les inscriptions aux accueils collectifs de mineurs du mercredi s'effectuent à l'année et sont modifiables.

Trois types d'accueils sont proposés :

- à la journée (repas et goûters inclus),
- à la demi-journée avec repas (uniquement en matinée)
 - à la demi-journée sans repas et avec goûters (après-midi).

Un ticket journalier peut être délivré en cas d'urgence au tarif indiqué par la Décision Municipale en vigueur dans la limite de un par mois.

Les inscriptions à l'Ecole Municipale des Sports du mercredi sont annuelles et modifiables.

Activités périscolaires - hors mercredi

Accueil du matin - Aide aux devoirs - Accueil du soir*
Ecole Municipale des Sports* du Soir
l'inscription est annuelle et modifiable

*Pour les activités concernées, la tarification tient compte du goûter Lors de l'inscription, les parents définissent la périodicité de fréquentation pour l'année scolaire.

Toute modification devra être effectuée sur le portail citoyen huit jours avant le jour du changement souhaité.

Accueils extrascolaires - pendant les vacances

Les inscriptions aux activités extrascolaires des petites et grandes vacances s'effectuent à la semaine, dans la limite des places disponibles. Et pour l'été 4 semaines maxi.

L'inscription se fait pour chaque période dans un délai d'un mois environ avant le début des activités, et s'effectue à la semaine. L'accueil est proposé avec repas et goûter inclus.

La restauration collective

Les inscriptions pour la restauration scolaire sont annuelles et modifiables.

Lors de l'inscription, les parents définissent la périodicité de fréquentation pour l'année scolaire. Toute modification devra être effectuée sur l'espace citoyen, trois jours avant le jour du changement souhaité. Un ticket journalier peut aussi être délivré en cas d'urgence au tarif indiqué par la décision municipale en vigueur.

Le dossier d'Inscription Unique

La constitution d'un dossier Unique par famille et par enfant est obligatoire pour :

- Les accueils périscolaires (matins-soirs, mercredis, vacances, l'aide au devoirs, restauration scolaire, l'école Municipale des sports,).
 - Les accueils extra-scolaires (vacances, séjours, accueil des jeunes).
 L'école Municipale des Arts.

Les pièces justificatives sont à fournir pour la constitution d'un dossier unique :

- Pour les activités municipales : pour les nouveaux arrivants et pour les familles hors-commune, ou enfants non inscrits dans une école de la Commune.
 - Pour les activités municipales : pour le renouvellement annuel
 - Pour une inscription scolaire.

Liste des pièces justificatives à fournir pour la constitution d'un dossier unique :

consultable sur le portail citoyen

www.espace-citoyen.net

édition de documentsguichet uniquerèglement intérieurp.8 - article 3.5

Année scolaire 2024-2025

Restauration scolaire

IOURS

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

HORAIRES

Village et Issambres 11h30 - 13h30 Bouverie 12h - 14h

REPAS

classique végétarien substitution

TARIFS

Selon la délibération municipale en vigueur

NON INSCRIT

Tarif forfaitaire

TICKET IOURNALIER

Tarif forfaitaire

Accueils périscolaires - avant et après école

ACTIVITÉS

Accueil du Matin Accueil du Soir Ateliers pédagogiques Aide aux devoirs Ecole Municipale des Sports (non inscrits non acceptés)

HORAIRES

7h30 - 8h20 16h30-17h45-18h30 16h30-17h45-18h30

> 16h30-17h45 16h30-17h45

TARIFS

Selon la délibération municipale en vigueur

NON INSCRITS

Tarif forfaitaire Tarif forfaitaire Tarif forfaitaire

non acceptés

non acceptés

PÉNALITÉS DE RETARD

montant forfaitaire (en plus du tarif de la séance)

Accueils Périscolaires - le mercredi

ACTIVITÉS

Accueil de Loisirs (non-inscrits acceptés mais majoration) de 3 à 11 ans Sport Nature CF2-CM1-CM2

HORAIRES

7h30 (9h max.) - 18h30 (17h min.) 7h30 - 13h30 13h30 - 18h30

9h - 12h

TARIFS

Selon la délibération municipale en vigueur

NON INSCRITS

non acceptés

PÉNALITÉS DE RETARD

montant forfaitaire (en plus du tarif de la séance)

Accueils extrascolaires - Vacances

ACTIVITÉS

Accueil de Loisirs & Stages multisports (non-inscrits acceptés mais majoration)

HORAIRES

7h30 (9h max.) 18h30 (17h min.)

TARIFS

Selon la délibération municipale en vigueur

NON INSCRITS

non acceptés

PÉNALITÉS DE RETARD

montant forfaitaire (en plus du tarif de la séance)

Maison des Jeunes

ACTIVITÉS

de 11 à 17 ans

TARIFS

Adhésion annuelle : 5 € (non remboursable)

Modalités de paiement

Le règlement pourra être effectué :

- en numéraire* pour les montants inférieur à 300€ auprès de la régie de recettes du Guichet Unique,
 - par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de la régie de recettes multiservices,
 - en prélèvement automatique,
 - en carte bancaire,
 - par paiement en ligne via le portail
- par C.E.S.U (Chèque Emploi Services Universel) uniquement pour les A.C.M (accueils collectifs des mineurs) des mercredis, des vacances et des accueils périscolaires, (garderie matin et soir) ainsi que pour les E.A.J.E.
- *Les règlements en espèces ou C.E.S.U doivent être remis en main propre au régisseur, son suppléant ou à son mandataire. Avec le règlement doit être joint le coupon situé au bas de la facture.

L'accompagnement éducatif municipal

GUICHET UNIQUE 04 94 19 59 59

guichet.unique@mairie-roquebrune-argens.fr

Informations - Inscriptions Facturation pour toutes les activités des 0-17 ans Accueil en Mairie d'Honneur et dans les mairies annexes

CCAS - POLE PETITE ENFANCE

crèches: 04 94 40 51 56 creches@mairie-roquebrune-argens.fr

Relais Petite Enfance:

06 32 79 72 46

ram@mairie-roquebrune-argens.fr

Gestion des crèches et du Relais Petite Enfance

DIRECTION EDUCATION 04 94 19 59 59

guichet.unique@mairie-roquebrune-argens.fr

Gestion de la restauration scolaire, du jardin pédagogique et de l'instruction à domicile, aide aux devoirs, dérogations... Activités périscolaires, mercredi

CULTURE-PATRIMOINE 04 94 19 59 47

mediatheque.bouverie@orange.fr

04 98 11 36 85

patrimoine@mairie-roquebrune-argens.fr

DIRECTION JEUNESSE 04 94 19 59 59

guichet.unique@mairie-roquebrune-argens.fr

MAISON DES SERVICES 04 94 19 59 09

maisondesservices@mairie-roquebrune-argens.fr

École Municipale des Arts

Gestion des services - Médiathèques et Patrimoine,

Gestion des Maisons des Jeunes et Temps Extrascolaires (petites et grandes vacances + séjours)

Bourses au permis de conduire, au BAFA, au BNSSA et au permis bateau à partir de novembre prochain. Dispositifs d'aides accompagnement individuel ou collectif - Chantier éducatif et solidaire - Permanence Mission Locale et autres partenaires d'insertion

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
Librat
Ligation
Ligati

CALENDRIER SCOLAIRE

2024-2025

Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon,

Aix-Marseille, Amiens, Lille Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg

ZONE B

ZONE C
Créteil, Montpellier, Paris,
Toulouse, Versailles



